



ACADÉMIE  
DE LILLE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE



Dossier de presse - Avril 2024

---

# SOMMAIRE

1. Les mesures  
2024-2025 | 3

4 | 2. Qu'est-ce que  
la laïcité ?

3. Une équipe académique  
« valeurs de la République » | 5

7 | 4. Renforcement de la  
formation des personnels

5. Des ressources  
pédagogiques  
disponibles | 8

9 | 6. Gestion des  
signalements

# 1. LES MESURES 2024-2025 pour renforcer la culture partagée de la laïcité à l'École

D'ici la fin d'année 2024, un Conseil des jeunes de la laïcité sera mis en place : composé d'élèves volontaires de 2<sup>de</sup> et de première année de CAP, désignés pour deux ans dans chaque académie par leurs pairs, il pourra apporter ses propres réflexions et contributions et participer ponctuellement aux travaux du Conseil des sages de la laïcité.

À partir de 2025, l'épreuve d'oral du concours interne et du 3<sup>e</sup> concours des personnels de direction (PERDIR) sera enrichie par l'évaluation de la capacité du candidat à incarner et garantir, dans son établissement, le respect des valeurs de la République, en particulier la laïcité.

2024 est marquée par une nouvelle édition du coffret Guide républicain, mise à jour et complétée avec de nouveaux contenus sur la vie scolaire.

Deux nouvelles brochures du Conseil des sages de la laïcité seront également publiées : une consacrée à la loi du 15 mars 2004 et une sur la laïcité à l'école primaire.

Des cellules d'appui pédagogique seront mises en place, afin d'accompagner les professeurs qui anticipent ou rencontrent des difficultés en matière de contestation de leur enseignement.

  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## 2. QU'EST-CE QUE LA LAÏCITÉ

La laïcité est un principe fondateur de l'école républicaine. Ce n'est pas une opinion parmi d'autres, mais un principe de liberté. Elle est un fondement de notre école car celle-ci doit préserver les élèves de tout prosélytisme idéologique, économique et religieux.

Le principe de laïcité, défini juridiquement, s'applique au sein de l'école républicaine. Il permet aux élèves de construire leur esprit critique et d'acquérir les règles de la vie en société.

Le principe de laïcité est également un principe d'égalité, les élèves sont égaux pour vivre ensemble et apprendre dans les meilleures conditions possibles. C'est un cadre essentiel du respect d'autrui dans notre société démocratique.

Dans les écoles et établissements d'enseignement publics du second degré, la Charte de la laïcité à l'École est affichée de manière à être visible de tous.

### En bref

La laïcité est un principe républicain inscrit à l'article premier de la Constitution.

L'école garantit la neutralité des personnels, la neutralité des enseignements.

Les élèves sont tenus de suivre l'intégralité des enseignements, et de ne pas porter de signes religieux ostensibles à l'école.

### LES GRANDES DATES DE LA LAÏCITÉ EN FRANCE

- 1882 : La **loi Ferry** institue l'enseignement primaire gratuit, laïque, et obligatoire.
- 1886 : La **loi Goblet** confie l'enseignement public à un personnel laïque.
- 1905 : La loi du 9 décembre 1905 institue la **séparation des Églises et de l'État**.
- 2004 : La **loi du 15 mars 2004** interdit aux élèves de l'école publique le port de signes et tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse.

•• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

### CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

•• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

1 | La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 | La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre et l'écart des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

3 | La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 | La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

6 | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcherait de faire leurs propres choix.

7 | La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 | La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite de son fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 | La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 | Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 | Les personnels ont un devoir de stricte neutralité. Ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

12 | Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'évidence et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est à priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 | Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

Logo of the Ministry of National Education (Ministère de l'Éducation Nationale).

# 3. UNE EQUIPE ACADEMIQUE DEDIEE « VALEUR DE LA REPUBLIQUE »

Dans la continuité des années précédentes, la politique académique autour de la laïcité se décline essentiellement en trois axes :

1. **Accompagner tous les personnels** afin qu'aucun ne soit laissé seul face à une difficulté et que tous les signalements de mise en cause de la laïcité soient pris en charge de manière adaptée ;
2. **Former et outiller l'ensemble des personnels** pour faciliter la prise en charge des questions liées à la laïcité et la pédagogie de cette dernière ;
3. **Soutenir et valoriser les initiatives locales.**

## LES MISSIONS

Dans chaque académie, une équipe académique « valeurs de la République » (EAVR) apporte aux équipes pédagogiques et éducatives une réponse concrète en cas d'atteinte au principe de laïcité. Elle les forme et aide les établissements à réagir de manière appropriée.

Autour des coordonnateurs académiques laïcité, l'équipe académique associe des expertises juridique, éducative et pédagogique. Elle analyse les situations et intervient auprès des écoles et des établissements, ponctuellement ou en accompagnement à plus long terme. Elle définit une stratégie d'intervention et de formation pour les établissements concernés et pour l'académie.

L'académie de Lille dispose d'une équipe composée de :

- 2 référents académiques ;
- 1 chargé de mission ;
- 10 membres (inspecteurs, chefs d'établissement, juristes, universitaires et professeurs) ;
- un réseau de 62 formateurs qui contribue au déploiement du plan de formation quadriennal de tous les agents.

Elle aide écoles et établissements à analyser les situations rencontrées, apporte des conseils et intervient directement en tant que de besoin. Elle se mobilise pour qu'aucune demande ne soit laissée sans réponse.

## UNE RÉPONSE À CHAQUE SIGNALEMENT

Pendant l'année scolaire 2023/2024, **100% des signalements effectués** ont reçu une réponse et, dans 1/5 des cas, des membres de l'équipe académique se sont rendus en établissement à la demande des personnels de direction pour accompagner les personnels et aider à la résolution des incidents.

Instance de pilotage académique, l'EAVR a pour mission de soutenir et d'amplifier la dynamique de mobilisation de l'École pour les valeurs de la République :

- elle accompagne les établissements et les écoles dans leurs projets pour faire vivre les valeurs au quotidien et leur donner du sens ;
- elle soutient la mise en œuvre de temps dédiés tout au long de l'année scolaire (la journée de la laïcité, la semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme etc.) ;
- elle facilite la sollicitation des partenaires associatifs de l'École ;
- elle propose des ressources (exposition BnF, etc.) ;
- elle met en valeur les initiatives dont elle a connaissance.

## DES ACTIONS NOMBREUSES

**La transmission des valeurs de la République passe par des actions éducatives**

- Expliquer et donner du sens au règlement intérieur de l'école ou de l'établissement.
- Enseigner le pluralisme des opinions et des convictions.
- Développer la complexité de la pensée par la maîtrise des savoirs fondamentaux, la culture, et notamment la lecture des grands textes.
- Prévenir les discriminations : racisme, antisémitisme, sexisme, homophobie, etc.
- Prévenir le harcèlement.

## La transmission des valeurs de la République passe par la sensibilisation des élèves à travers des temps forts

### La Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme

Valorise les engagements de l'ensemble des institutions et de leurs partenaires en faveur des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

### La Semaine de la presse et des médias dans l'école

Apprendre aux élèves à mieux décrypter l'univers des médias et de comprendre ses enjeux culturels et démocratiques.

#### Des concours nationaux

- La Flamme de l'égalité sur la mémoire de l'esclavage.
- Découvrons notre constitution sur le fonctionnement de nos institutions.
- Le concours national de la résistance et de la déportation (CNRD).

#### Des cérémonies républicaines

Des rites de passage ont été établis avec, en particulier :

- L'instauration des cérémonies républicaines de remise du diplôme national du brevet (DNB) ;
- La date du 9 décembre, Journée de la laïcité à l'École de la République.

#### Un temps de commémoration organisé le 16 octobre

En mémoire de Samuel Paty et Dominique Bernard, ce temps peut prendre différentes formes (minute de silence, échange, séquence pédagogique) dont le contenu doit être laissé au choix des équipes en fonction de leur situation respective, des caractéristiques, des locaux, etc.

### L'éducation aux médias et à l'information (EMI) et l'enseignement moral et civique (EMC)

L'EMI et l'EMC concourent à la transmission des valeurs et principes de la République en invitant les élèves à travailler :

- la laïcité ;
- l'égalité entre les femmes et les hommes et le respect mutuel ;
- la lutte contre toutes les formes de discrimination ;
- la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, contre les LGBT phobies ;
- l'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- la lutte contre le harcèlement.

### La Réserve citoyenne de l'Éducation nationale (6 000 membres sur l'ensemble du territoire national)

La réserve vise à permettre à l'École de trouver parmi les forces vives de la société civile des personnes qui s'engagent aux côtés des enseignants et des équipes éducatives pour la transmission des valeurs de la République.

Leurs interventions sont de plus en plus plébiscitées par les acteurs de l'éducation et les enseignants.

#### Les associations partenaires

Les relations avec les associations partenaires de l'éducation nationale ont été renforcées suite aux signatures de conventions visant à renforcer les actions d'éducation à la citoyenneté, de lutte contre les discriminations, de travail autour des enjeux de la mémoire.

forme d'une quarantaine pages entièrement conçues par les élèves publiées dans l'ensemble des éditions locales de La Voix du Nord. Elle a permis aux élèves de s'interroger sur les différents usages des médias (réseaux sociaux, webradio...) et leur rapport à l'information.

# 4. RENFORCEMENT DE LA FORMATION DES PERSONNELS

## LE PLAN DE FORMATION 2021-2025

- 1/4 des personnels bénéficiera de 3 demi-journées de formation à la laïcité et aux valeurs de la République, en privilégiant les logiques de proximité. Les formations organisées à l'échelle de l'école, du collège ou du lycée, voire du bassin d'éducation, permettront de créer une cohérence, des dynamiques au sein des équipes et la définition d'objectifs communs au service de la transmission de ces valeurs.
- Des outils sont et seront régulièrement élaborés et mis à disposition des personnels : la réalisation de courtes vidéos à destination des personnels et la création d'un parcours Magistère reprenant les apports du plan quadriennal.

L'estimation du personnel de l'Education nationale à former s'élève à **78 000 agents**.

Un total de 78 000 agents à former **sur 4 ans**, soit **19 500 personnes par an** avec un vivier de **62** formateurs.

Des formations catégorielles complètent ce plan. Après les chefs d'établissement au printemps 2023, les IEN au printemps 2024, les CPE et les agents de vie scolaire seront formés en 2024-2025. Ces temps de formation sont conçus pour répondre aux besoins spécifiques des agents convoqués en stage.

## PRINCIPE DU PLAN DE FORMATION

Afin d'atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs du plan quadriennal, l'équipe académique a conçu une formation selon les principes suivants :

- des sessions de formation rapprochées ;
- des contenus théoriques et des applications pratiques
- de l'interactivité ;
- transmission d'un discours commun en considérant la singularité des situations locales.

4 vagues de formation sont prévues, chacune de 2 mois, réparties sur une année scolaire. Ce qui représente une formation de 5 000 personnes par vague.

## PROGRAMME ACADÉMIQUE DE FORMATION

Outre la déclinaison académique du plan de formation quadriennal, l'académie propose des journées d'échanges et de travail consacrées aux valeurs de la République. Elles sont intégrées au PAF ou conçues avec les établissements demandeurs. Les stagiaires affectés dans l'académie bénéficieront d'une demi-journée consacrée à l'éthique et à la laïcité, sous la forme d'une conférence interactive.

## FORMATIONS DE FORMATEURS

Dans le prolongement de la formation nationale, les formateurs bénéficieront pour s'acquitter au mieux de leur mission de :

- deux journées de formation académique, conjuguant conférences et ateliers ;
- une visioconférence réservée aux animateurs des ateliers, soit 200 animateurs par vague. Il y aurait donc 1 journée pour 200 animateurs tous les 2 mois, soit un total de 800 animateurs à former.

Depuis la session 2022, l'aptitude de tout candidat à assurer dans leur établissement la bonne application des valeurs et principes de la République est évaluée dans le cadre des concours de recrutement de tous les professeurs des écoles et des CPE

## 5. LES RESSOURCES DISPONIBLES

Pour soutenir les professeurs, les directeurs d'école et les chefs d'établissement qui sont parfois confrontés à des remises en cause du principe de laïcité, des outils sont disponibles **pour mieux repérer, signaler et répondre aux atteintes à la laïcité** :

### TROIS VADEMECUMS

Un vademecum « La laïcité à l'école » : apporte des réponses juridiques précises et donne des conseils d'action aux équipes éducatives.

Un vademecum « La laïcité à l'école – Focus sur l'application du principe de laïcité à l'école primaire »

Un vademecum « Agir contre le racisme et l'antisémitisme » : analyser, répondre et prévenir les actes racistes et antisémites à l'école.

### DIVERSES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES VIA EDUSCOL

Site web officiel d'information et accompagnement des professionnels de l'éducation. Fondé en 2000, il est édité par la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

### EXPOSITION BNF – LA LAÏCITÉ EN QUESTIONS

La bibliothèque nationale de France a pour mission de collecter, conserver, enrichir et communiquer le patrimoine documentaire national.

### LE COFFRET DU GUIDE REPUBLICAIN

À la rentrée 2021, les écoles, les collèges et les lycées ont reçu un coffret réunissant trois ouvrages : le vademecum La laïcité à l'école, le recueil L'idée républicaine et La République à l'école.

### PARCOURS DE FORMATION M@GISTERE « FAIRE VIVRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE »

Un parcours en autoformation de 2 heures destiné à l'ensemble des personnels d'éducation, accompagné d'un volet de 4 heures destiné spécifiquement aux enseignants.

### RADAR D'AUTO POSITIONNEMENT NUMÉRISÉ

Outil permettant aux équipes éducatives de dresser un diagnostic pertinent de la situation et de faire le point, dans un dialogue constructif avec l'EAVDR, sur les moyens et actions à mettre en œuvre pour améliorer la situation.

### UNE AFFICHE A DISPOSITION

Dans le cadre des mesures issues de la loi pour une École de la confiance, le ministère met à disposition des écoles, collèges et lycées, une affiche représentant les drapeaux français et européen, la devise de la République et l'hymne national afin que chaque classe puisse en disposer et l'afficher.

LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ

HYMNE NATIONAL  
**La Marseillaise**  
composée par Rouget de Lisle en 1792

**couplet 1**  
Allons enfants de la Patrie,  
Le jour de gloire est arrivé !  
Contre nous de la tyrannie,  
L'étendard sanglant est levé, (bis)  
Entendez-vous dans les campagnes  
Mugir ces féroces soldats ?  
Ils viennent jusque dans vos bras  
Égorger vos fils, vos compagnes !

REFRAIN  
Aux armes, citoyens,  
Formez vos bataillons,  
Marchons, marchons !  
Qu'un sang impur  
Abreuve nos sillons !

**couplet 2**  
Que veut cette horde d'esclaves,  
De traîtres, de rois conjurés ?  
Pour qui ces ignobles entraves,  
Ces fers dès longtemps préparés ? (bis)  
Français, pour nous, ah ! quel outrage  
Quels transports il doit exciter !  
C'est nous qu'on ose méditer  
De rendre à l'antique esclavage !

REFRAIN  
Tremblez, tyrans et vous perfides  
L'opprobre de tous les partis,  
Tremblez ! vos projets parricides  
Vont enfin recevoir leurs prix ! (bis)  
Tout est soldat pour vous combattre,  
S'ils tombent, nos jeunes héros,  
La terre en produit de nouveaux,  
Contre vous tout prêts à se battre !

REFRAIN  
Français, en guerriers magnanimes,  
Portez ou retenez vos coups !  
Épargnez ces tristes victimes,  
À regret s'armant contre nous, (bis)  
Mais ces despotes sanguinaires,  
Mais ces complices de Bouillé,  
Tous ces tigres qui, sans pitié,  
Déchirent le sein de leur mère !

REFRAIN  
Amour sacré de la Patrie,  
Conduis, soutiens nos bras vengeurs  
Liberté, Liberté chérie,  
Combats avec tes défenseurs ! (bis)  
Sous nos drapeaux que la victoire  
Accours à tes mâles accents,  
Que tes ennemis expirants  
Voient ton triomphe et notre gloire !

REFRAIN  
Nous entrerons dans la carrière  
Quand nos aînés n'y seront plus,  
Nous y trouverons leur poussière,  
Et la trace de leurs vertus, (bis)  
Bien moins jaloux de leur survie,  
Que de partager leur cercueil,  
Nous aurons le sublime orgueil,  
De les venger ou de les suivre.

REFRAIN  
POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE LA  
JEUNESSE ET DES  
SPORTS

# 6. GESTION DES SIGNALEMENTS EN ACADEMIE

Dans chaque académie, les personnels peuvent s'appuyer sur des outils et des équipes dédiées pour mieux repérer, signaler et répondre aux atteintes à la laïcité.

Les personnels disposent de 3 procédures :

- la voie hiérarchique : le personnel signale le fait à son supérieur, lequel signale l'atteinte par le biais de l'application ministérielle Faits établissement et sollicite l'équipe académique « Valeurs de la République » ;
- la sollicitation directe de l'équipe académique « Valeurs de la République » (eavr@ac-lille.fr, 03 20 15 65 39)
- le formulaire en ligne « atteinte à la laïcité » accessible à tous les personnels de l'éducation nationale.

**L'application ministérielle Faits établissement renseigné par le chef d'établissement ou le directeur de l'école :** informe en temps réel les autorités académiques et centrales sur les faits préoccupants survenant dans les établissements scolaires, aide au pilotage de l'action éducative grâce à des synthèses régulières, accélère la prise en charge des faits les plus graves et améliore l'accompagnement des unités d'enseignement.

**Le formulaire en ligne « atteinte à la laïcité » :** permet à chaque professeur, chaque directeur et chaque chef d'établissement de saisir le ministère en cas d'atteinte au principe de laïcité. Une réponse est apportée dans les vingt-quatre heures. La demande est ensuite traitée par l'équipe laïcité du rectorat concerné.

L'EAVR aide l'école ou l'établissement à analyser les situations rencontrées, apporte des conseils et intervient directement en tant que de besoin. Elle se mobilise pour qu'aucune demande ne soit laissée sans réponse.

## UNE RÉPONSE À CHAQUE SIGNALEMENT

Pendant l'année scolaire, 100% des signalements effectués ont reçu une réponse et, dans 1/5 des cas, des membres de l'équipe académique se sont rendus en établissement à la demande des personnels de direction pour faciliter la gestion des incidents et rassurer les personnels.

La ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse mobilise des expertises complémentaires au niveau national :

- la cellule ministérielle de veille et d'alerte ;
- le pôle national « Valeurs de l'École de la République »
- l'équipe nationale « Valeurs de la République », pilotée par le secrétaire général du ministère, composée d'experts des directions du MENJS, fournit un appui opérationnel aux équipes académiques (juridique, pédagogique, RH) ;
- le Conseil des sages de la laïcité, composé d'experts de personnalités qualifiées, chargé de préciser la position de l'institution scolaire en matière de laïcité / Fait religieux.



## Contact presse

Olivia Gosset

Service communication  
Rectorat de l'académie de Lille  
144 rue de Bavay, Lille

03 20 15 60 92

[ce.communication@ac-lille.fr](mailto:ce.communication@ac-lille.fr)